



SONATUR

Société d'Etat Régie
par la loi n°25/99/AN
du 16 novembre 1999
Crée par décret N°97-
26/PRES/ PM/MIHU
du 13 octobre 1997
RCCM : BF OUA2001 B 657
IFU : 00003223T

Ouagadougou, le 13 NOV 2025

COMMUNIQUE

La Direction Générale de la SONATUR informe son aimable clientèle de la reprise de l'opération de souscription aux parcelles des sites SONATUR de Poédogo à Ouahigouya, de Silmiougou à Ouagadougou et de Bindougoussou à Bobo-Dioulasso auxquels s'ajoute le site de Orodara.

Cette reprise fait suite à la suspension de l'opération de souscription du 28 octobre 2025 pour des problèmes techniques liés à une surcharge de la plate-forme due au fort engouement de la clientèle.

1- Périodes de commercialisation :

- du mardi 18 novembre 2025 à partir de 10h00 au mercredi 19 novembre à 12h00 pour les sites de Poédogo et de Silmiougou ;
- du jeudi 20 novembre à partir de 10h00 au vendredi 21 novembre à 12h00 pour les sites de Bindougoussou et de Orodara.

2- Plateforme de souscription en ligne : <https://souscription.sonatur.bf>

3- Frais de souscription payable uniquement en banque après souscription :

- 50 000 FCFA pour les sites de Bindougoussou et de Silmiougou ;
- 25 000 FCFA pour le site de Poédogo ;
- 10 000 FCFA pour le site de Orodara.

4- Acompte minimum exigé :

- 30% pour les parcelles à usage d'habitation ;
- 40% pour les parcelles à usage de commerce.

5- Date limite de paiement des frais de souscription et de l'acompte minimum :
au plus tard le vendredi 28 novembre 2025 uniquement aux guichets des banques indiquées sur les récépissés.

6- Lieu de réception des dossiers après paiement en banque : à la SONATUR (Ouaga ou Bobo) au plus tard le 12 décembre 2025 à 15h30.

NB : aucun paiement ne se fait à travers les moyens de paiement mobile.

Contacts : 25 30 17 73/74 ; 70 20 00 62 ; 77 00 13 49 ou le 20 97 01 41.

Site web : sonatur.bf

Page Facebook : SONATURBF

Le Directeur Général renouvelle ses sincères excuses à l'ensemble de sa clientèle et les rassure que leur satisfaction reste la priorité de la société.

SONATUR, Bâtir dans un cadre sécurisé !

Le Directeur Général

Boureima OUATTARA
Chevalier de l'Ordre de l'Étoile SONATUR


S.E. au capital de
3.000.000.000 F CFA
1525 Avenue Kwame
N'Krumah
03 BP 7222
Ouagadougou 03
Tél : (226) 25 30 17 73
Tél : (226) 25 30 17 74
Fax : (226) 25 31 87 19
E-mail : sonatur@fasonet.bf
Web : www.sonatur.org